

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Arrêté du 8 mars 2010 modifiant l'arrêté du 30 juin 2004 portant règlement de qualification des médecins

NOR : SASH1006514A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 4111-2 et L. 4131-1-1 ;

Vu le décret n° 2004-252 du 19 mars 2004 relatif aux conditions dans lesquelles les docteurs en médecine peuvent obtenir une qualification de spécialiste ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2004 modifié portant règlement de qualification des médecins,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au 6 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 juin 2004 susvisé, les mots : « du I et du I *bis* de l'article L. 4111-2 » sont remplacés par les mots : « des articles L. 4111-2 et L. 4131-1-1 ».

**Art. 2.** – A l'article 11-1 de l'arrêté du 30 juin 2004 susvisé, les mots : « jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2010 » sont remplacés par les mots : « jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2012 ».

**Art. 3.** – La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mars 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement de la directrice  
de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins :  
*La sous-directrice  
des ressources humaines  
du système de santé,*  
E. QUILLET